

**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**  
-----

**REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE**  
-----

**Union - Discipline - Travail**  
-----



**SEMINAIRE GOUVERNEMENTAL DE RESTITUTION  
A LA HAUTE ATTENTION DE  
S.E.M. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

**Thème :**

**L'ECOLE OBLIGATOIRE DES  
ENFANTS DE 6 A 16 ANS ET  
L'EDUCATION - FORMATION**

**COMMUNIQUE FINAL**

*Abidjan, le 13 juillet 2015*

# **COMMUNIQUE FINAL**

Les mercredi 1<sup>er</sup> avril et vendredi 19 juin 2015, se sont tenus à la Salle des Pas Perdus du Palais présidentiel, deux séminaires gouvernementaux consacrés, l'un à la **Scolarisation obligatoire des enfants de 6 à 16 ans** et l'autre, à **l'Education-Formation**.

Placés sous l'égide de S.E.M. le Président de la République et sous la présidence de Monsieur le Premier Ministre, Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, ces deux séminaires font suite à l'engagement pris par le Chef de l'Etat en faveur de la « **Scolarisation obligatoire des enfants de 6 à 16 ans** ».

L'objectif était pour le Gouvernement, de faire un état des lieux du secteur de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle, ainsi que de l'Enseignement Supérieur, en vue de définir les stratégies les plus adaptées et de déterminer les ressources à mobiliser pour l'opérationnalisation de cet important projet.

Il convient d'indiquer que la tenue de deux Séminaires sur cette problématique se justifie par le fait qu'aux termes des échanges entre les membres du Gouvernement lors du premier séminaire, il est apparu clairement que la réflexion autour de la problématique de la « **Scolarisation obligatoire pour tous les enfants de 6 à 16 ans** » devait prendre en compte les liens avec **l'Education préscolaire, l'Apprentissage, la Formation professionnelle et technique et l'Enseignement supérieur**.

**Le premier séminaire** avait donc conclu à la nécessité d'inscrire ce projet dans un cadre plus global et d'étendre la réflexion à « **l'Education – Formation** » dans son ensemble, dans la perspective de l'organisation, à moyen terme, des états généraux de l'éducation et de l'enseignement.

Ce séminaire a permis en outre, d'identifier les diligences à mettre en œuvre pour permettre le démarrage du processus de « **Scolarisation**

**obligatoire pour tous les enfants de 6 à 16 ans** » à la rentrée scolaire 2015/2016.

**Quant au second séminaire**, il a été l'occasion d'échanger sur cette première problématique dans un cadre plus large, prenant en compte la nécessité de la mise en place d'un dispositif incluant **la prise en charge de la petite enfance avec le préscolaire, l'identification des différentes passerelles possibles avec l'apprentissage, la formation professionnelle et technique, ainsi que les débouchés possibles au niveau du deuxième degré du Secondaire et du Supérieur.**

Les Ministères Techniques ayant sous leur tutelle des établissements et centres d'éducation, de formation ou d'enseignement supérieur ont donc été invités à apporter leurs contributions à la réflexion d'ensemble. Ainsi, les Ministres concernés ont-ils présenté des communications faisant un état des lieux des structures d'enseignement et de formation relevant de leur tutelle. Ils ont proposé des solutions intégrées pour, d'une part, **établir des passerelles** entre le cycle de formation générale et les diverses filières techniques et professionnelles et, d'autre part, **assurer la cohérence** entre les processus de formation générale, technique, professionnelle et l'enseignement supérieur.

Les deux Séminaires ont été marqués par des débats très constructifs au cours desquels les membres du Gouvernement ont soulevé des questions d'intérêt et fait des suggestions pertinentes, en vue notamment, de réduire les rejets dans le système d'enseignement de base, de reformer l'ensemble du système éducatif en accordant plus de place à la formation professionnelle, d'élever le niveau et la qualité de l'enseignement général, technique, professionnel et supérieur, de réduire les disparités régionales en termes d'infrastructures de formation, d'améliorer le taux de scolarisation et de réussite scolaire des filles, d'assurer une meilleure adéquation formation/emploi des jeunes, de rechercher des financements additionnels innovants, de disposer d'outils plus efficaces permettant d'évaluer annuellement les établissements privés, etc.

Le séminaire a en outre, abordé le point relatif **aux modalités de financement du projet de « Scolarisation obligatoire pour tous les enfants de 06 à 16 ans »** ainsi que de **l'ensemble du secteur Education/formation** et fait des suggestions à cet égard.

Monsieur le Premier Ministre, qui assurait la présidence des travaux au nom de SEM le Président de la République, s'est félicité de la qualité des contributions faites par les Membres du Gouvernement, lesquelles ont permis de proposer des mesures pour l'opérationnalisation de la décision portant **« Scolarisation obligatoire pour tous les enfants de 6 à 16 ans »** en inscrivant sa mise en œuvre dans le cadre général de l'Education et de la Formation dans notre pays.

S.E.M. le Président de la République a réitéré sa ferme détermination à faire en sorte que tous les enfants de Côte d'Ivoire aient un accès équitable à une éducation de base de qualité ou à une formation leur permettant d'acquérir des connaissances et des compétences fondamentales ; connaissances qui leur permettront de vivre leur citoyenneté en toute responsabilité et de participer plus activement à la vie de la nation, de leur communauté et de leur famille. Dans ce sens, le Chef de l'Etat, après avoir félicité le Premier Ministre et le Gouvernement pour le travail abattu, a donné des orientations précises afin que la mise en œuvre de la **« Scolarisation obligatoire pour les enfants de 6 à 16 ans »** soit effective dès la rentrée scolaire 2015/2016.

*Fait à Abidjan, le 13 juillet 2015*

**Le Gouvernement**